Décret n° 2014-247 du 13 juin 2014 portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 8-2014 du 13 juin 2014 autorisant la ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Est ratifié l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda, signé le 22 novembre 2011 à Kigali, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 juin 2014

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

La ministre du commerce et des approvisionnements,

Claudine MUNARI